



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS

DIRECTION DE LA FAUNE ET DES CHASSES

RANCH DE GIBIER DE NAZINGA

Projet de Valorisation Scientifique
du Ranch de Gibier de Nazinga
C/o Bureau Wallonie-Bruxelles-APEFE
01 BP 6625 Ouagadougou 01 - BURKI NA FASO
Tél. : + 226/413619 ou 314652
Télécopie : 308448
E-mail : nazinga.rwgx@apefe.bf



gembloux
faculté universitaire
des sciences agronomiques



**Valorisation expérimentale de la Zone
Villageoise de Chasse de Sia, saison 2001-
2002.**

Novembre 2001

Contexte

Les Zones Villageoises de Chasse (ZVC) ont été créées en périphérie du RGN en 1989-90. Dans la politique que le ranch entend mener en faveur des populations locales, elles représentent un axe fondamental. De 1990 à 1998, la chasse safari semble cependant avoir été concentrée à l'intérieur du ranch (cfr DOAMBA, 1993, NANA, 1998). Les recettes des ZVC sont maigres ou inexistantes, et les modalités de redistribution mal définies. Certaines années, les ZVC ne semblent avoir existé que sur le papier. La saison 1999-2000 a été caractérisée par une saison de chasse fructueuse pour le ranch mais peu favorable aux Zones Villageoises de Chasse (cfr RGN, 2000). L'année 2000-2001 s'est caractérisée par une chasse peu développée pour le ranch, et inexistante pour les ZVC.

Le système des ZVC actuellement en place est donc *inopérant*. Il entraîne un mécontentement des populations, exclues du flux financier, et partant un braconnage intensif à l'intérieur du ranch, attesté au cours des inventaires (CORNELIS, 2000, OUEDRAOGO, 2000, PORTIER, 2001).

Ce 8 novembre 2001, le bilan officiel de 11 années de fonctionnement des ZVC a été tiré par l'administration du Ranch en présence des représentants des 11 villages périphériques. Leurs carnets de comptes en banque, soustraits à leur contrôle depuis ces 11 années, leur ont été remis. L'examen public des carnets a révélé les montants suivants :

Tableau 1. Montants relevés sur les carnets de recettes villageoises immobilisés durant 11 années sous couvert de l'administration du RGN

Village	Montants (F cfa)	Observations
Oualem	22000	Aucun mouvement depuis 89
Koumbili	22000	Aucun mouvement depuis 89
Saro	22000	Aucun mouvement depuis 89
Kounou	21000	Aucun mouvement depuis 89
Tassyen	21000	Aucun mouvement depuis 89
Kountioro	32000	Un seul versement en 1994
Natiedougou	42000	Un seul versement en 1994
Boala	41000	Un seul versement en 1994
Sia	39589	Seul village où plusieurs opérations sur le compte ont eu lieu, notamment des retraits.
Boassan	?	Seul village ayant récupéré avant 2001 le contrôle de son carnet.

Les montants révèlent le dysfonctionnement criant du système. Depuis 11 années le RGN, à travers ses diverses directions, a pratiqué une politique d'exclusion des populations du flux financier, et maintenu une opacité sur les comptes en banque.

Il faut saluer la volonté de transparence de la nouvelle équipe. Il est maintenant possible de redémarrer sur des bases plus saines, en ouvrant de nouveaux comptes contrôlés par les populations.

Propositions

L'état actuel des priorités au niveau du ranch exclut de relancer à grande échelle pour l'année 2001/2002 la chasse sur l'ensemble des ZVC. Leur potentiel faunique est inconnu, la confiance et l'information des populations sont insuffisantes. Il est cependant urgent que le ranch démontre aux populations locales, à la communauté internationale, aux bailleurs de fonds et aux autres projets sa volonté de mettre en place un système efficace de gestion participative de la faune, condition essentielle s'il veut garder son statut de « modèle pour l'Afrique occidentale ». Une expérience pilote restreinte pourrait donc être lancée en partenariat avec le projet « Valorisation Scientifique et Technique du RGN » pour la saison 2001/2002. Cette expérience permettrait au ranch, après évaluation, de définir un modèle applicable aux autres ZVC.

Objectifs

- Restaurer la confiance des populations du village de Sia, et, partant, des autres villages;
- Former les populations locales à la gestion participative de la faune ;
- Réaliser 7 safaris dans la ZVC de Sia gérés de façon participative avec les populations ;
- Augmenter les revenus de la population de Sia ;
- Former un agent forestier à la mise en place d'une ZVC ;
- Aménager la ZVC de Sia

Modalités

Pour la saison de chasse 2001/2002, le ranch a prévu dans son « Protocole d'accord pour l'exploitation de la Zone Cynégétique du Ranch de Gibier de Nazinga » la création de 5 safaris « koba », de 10 safaris « phaco » et de 20 safari « plume » en ZVC. En ce début de campagne, le ranch et le guide de chasse se sont engagés, vis à vis des populations à réaliser au moins 10 safaris en ZVC. Nous proposons que 5 safaris aient lieu dans la ZVC de Sia :

- 1 safari « koba-waterbuck »
- 2 safaris « phaco »
- 4 safaris « plume »

Ce nombre pourrait à l'avenir être revu à la hausse si la clientèle suit et le capital faunique le permet.

Les autres safaris seront répartis sur les autres ZVC, indépendamment de l'expérience menée à Sia.

Le safari « koba-waterbuck » n'existe pas dans les propositions du ranch. Le tir d'un waterbuck n'est possible que dans le safari « koba » de 12 jours. Nous imaginons mal un chasseur passer 12 jours dans les ZVC d'aujourd'hui, pauvres en gibier. Aussi nous proposons la possibilité d'effectuer un safari trois jours ou cinq jours à la recherche d'un waterbuck dans la ZVC de Sia. Ceci serait d'autant plus favorablement accueilli par les populations que le waterbuck est un ravageur des cultures.

Les modalités d'exécution seraient les suivantes :

La gestion de ces safaris se ferait de concert par le village, par le ranch (représenté par son agent forestier), et par l'assistant technique. La vente de ces safaris se fera au profit du village et du ranch, selon la clé de répartition établie par le protocole d'accord.

La ZVC de Sia comportera une taxe d'amodiation spécifique, qui lui revient en totalité.

Le guide de chasse est obligé, par relation contractuelle signée entre lui, le ranch et le comité villageois de Sia, d'exécuter ces safaris. Le village de Sia peut l'aider dans la recherche de clients.

Les trois quarts de la venaison revient au village de Sia, qui a latitude de la consommer ou de la vendre, par l'intermédiaire du ranch.

Le trophée est traité au niveau du ranch

Les sous produits sont la propriété du village ; ils sont valorisés par l'entremise du ranch.

La récolte d'un animal au profit du village, effectuée par le ranch, à la date fixée par le Comité Villageois de Chasse, aura également lieu.

Un agent forestier assistera à toutes les étapes du processus expérimental. Il profiterait de l'occasion pour être considéré en formation continue auprès du projet. Il rend compte du déroulement de chaque étape à la direction du ranch.

Personnel requis

- Un agent forestier affecté par le ranch au suivi quotidien du dossier, en formation ;
- Un assistant technique ;
- Un responsable de la ZVC nommé par le village.

Engagements

De la part du projet :

Le projet s'engage à mettre à disposition un assistant technique chargé de la bonne exécution de la présente proposition. Il prend en charge le salaire du responsable de la ZVC et l'indemnité mensuelle de la formation continue de l'agent forestier. Le projet rédige à l'issue de l'expérience un rapport d'évaluation technique.

De la part du ranch

Le ranch s'engage à mettre à disposition un agent forestier affecté prioritairement au suivi du dossier, en formation auprès du projet. Il s'engage à faire réaliser par le guide chasse les safaris mentionnés dans le présent document. La ZVC obtient une taxe d'amodiation spécifique. Le ranch rétrocède d'emblée les revenus de ces trois safaris au village selon une clé de répartition définie et objective. Il informe officiellement les autres villages de l'initiative en cours. Il s'engage à produire un document technique à l'issue de l'expérience. Dans lequel est détaillé les sommes dues au village en fin de saison de chasse.

De la part du village

Le village s'engage à collaborer à l'expérience pilote. Il actualise son Comité Villageois de Chasse (CVC) et désigne son responsable. Il réactualise son CVC. Il en assure la publicité et la transparence. Il ouvre un nouveau compte en banque spécifique. Il gère les sommes dégagées au profit de la collectivité villageoise. Il s'engage à prévenir le braconnage sur la zone. Il contribue au suivi écologique de la zone.

Activités prévues

Les activités prévues s'étendront de novembre 2001 à avril 2002 (6 mois), pour la première partie.

Les activités prévues sont les suivantes :

Formation

- Rôles et devoir du CVC ;
- Petite comptabilité ;
- Accueil des chasseurs ;
- Vulgarisation du code forestier.

Réalisations

- Rédaction et signature du protocole d'accord village/ranch/projet ;
- Inventaire de la ZVC ;
- Inventaire spécifique waterbuck ;
- Formation continue de l'agent forestier ;
- Rédaction du règlement interne de la ZVC ;
- Cartographie détaillée de la ZVC ;
- Limites exactes des ZVC (débat contradictoire) ;
- Suivi écologique villageois (amorce) ;
- Organisation des 7 safaris dans la ZVC.

Le ranch propose en outre de matérialiser les limites de la ZVC par un écran végétal réalisé par les villageois avec son appui (création d'une pépinière à cet effet). Il prend en charge l'organisation et le financement de ce volet.

Budget prévisionnel (novembre 2001/avril 2002)

Rubrique	Montants
Indemnité mensuelle forestier	6 x 25 000/mois = 150 000
Salaire auxiliaire ZVC	6 x 30 000/mois = 180 000
Inventaire ZVC (forfait)	300 000
Manoeuvres	6 x 20 000/mois = 120 000
TOTAL	750 000 Fcfa

Description des safaris

Les safaris proposés sont définis comme les safaris ZVC du « Protocole d'accord pour l'exploitation de la zone cynégétique du RGN » (RGN, 2001), exception faite de la possibilité de tirer un waterbuck dans les safaris « koba » 3 jours et 5 jours.

Recettes attendues

La clé de répartition est définie comme suit :

Clé de répartition

Rubrique	Village	Ranch	Guide
Taxe d'amodiation	100 %	0%	
Hébergement-restauration	0%	100%	
Taxe d'abattage	100% moins la part de l'état	0%	
Participation du guide aménagement des zones de chasse	5% du total/10village ¹	95%	
Pistage	100%	0 %	
Trophées	0%	100%	
Venaison	75%	25%	

Les recettes attendues sont définies comme suit :

¹ Cette disposition ne repose sur aucune donnée objective. Il serait souhaitable que par la suite ce montant soit proportionnel à la superficie des ZVC, afin d'encourager les villages à étendre éventuellement celles-ci.

Recettes estimatives 7 safaris (exécutés par un expatrié résident, safaris trois jours)

	Total	Village	Ranch	Guide
Rubrique				
Taxe d'amodiation			0	
1 safari koba	300000	300000		
2 safaris phaco	500000	500000		
4 safaris plumes	800000	800000		
Hébergement (3 nuits, 5 repas x 3 safaris)	450 000	0	450 000	
Participation du guide aménagement de la ZVC	25000/village	25000	4750000 (ensemble ranch)	
Taxes d'abattage (exemples)			/	
1 waterbuck	300000			
3 phacos	150000			
1 ourebi	75000			
2 patas	20000			
Pistage, portage (18000 x 3 jours x 7 safaris)	378000	252000	126000	
Trophées (exemple : un waterbuck)	350000	/	350 000	
Venaison	1000 Fcfa/kg	3/4	1/4	
Total		1877000 + taxes		

Recettes estimatives 7 safaris (exécutés par un national, safaris trois jours)

	Total	Village	Ranch
Rubrique			
Taxe d'amodiation			/
1 safari koba	75000	75000	
2 safaris phaco	50000	50000	
4 safaris plumes	100000	100000	
Hébergement (3 nuits, 5 repas x 3 safaris)	450 000	0	450 000
Participation du guide aménagement de la ZVC	25000/village	25000	4750000 (ensemble ranch)
Taxes d'abattage (exemples)			/
1 waterbuck	150000		
3 phacos	75000		
1 ourebi	50000		
2 patas	10000		
Pistage, portage (18000 x 3 jours x 7)	378000	252000	/

safaris)			
Trophées (exemple : un waterbuck)	350000	/	350 000
Venaison	1000Fcfa/kg	3/4	1/4
Total		787000 + taxes	

Quels que soient les exemples choisis, il ressort qu'il est possible de faire rentrer des recettes significatives pour le village et pour le ranch. C'est à cet objectif principal que les partenaires s'attèleront.

Conclusion et perspectives

Comme nous l'avons souligné, une intervention concrète en faveur des populations devient urgente à Nazinga. Urgence ne signifie cependant pas précipitation. Le processus expérimental proposé ici donne une autonomie relative au village de Sia quant à la gestion de ses ressources fauniques tout en garantissant au ranch un suivi de l'action expérimentale. Il dégage une valeur financière intéressante pour toutes les parties en présence (opérateur privé, village, ranch). Son caractère novateur essentiel est de considérer la ZVC non plus comme une annexe éventuellement valorisable du ranch mais bien comme une entité en voie d'autonomie contrôlée, partenaire économique à part entière.

Bibliographie

CORNELIS, C. (2000). *Analyse du monitoring écologique et cynégétique des populations des principaux ongulés au Ranch de Gibier de Nazinga (Burkina Faso)* Mémoire de DEA, FSAGX, Belgique, 101 p. + annexes.

DOAMBA, B. (1993). *Bilan de la saison de chasse et de la récolte au ranch de gibier de Nazinga*. Ministère de l'Environnement et du Tourisme, DGE, DGF, Ranch de Nazinga, 11p.

NANA, S. (1998). *Note d'information sur l'organisation et les conditions d'exercice de la chasse sportive au RGN, Saison de chasse 1998/1999*. MEE, DGEF, DGF, RGN., 8 p.

OUEDRAOGO, M. (2000) *Résultats préliminaires de l'inventaire buffle 2000*. Projet de Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga, rapport interne.

PORTIER, B. (2001). *Avis technique N° 12. Analyse préliminaire des données de l'inventaire pedestre d'avril 2001 au Ranch de Gibier de Nazinga : tendances et recommandations*. Projet de Valorisation Scientifique du Ranch de Gibier de Nazinga, 10 p. + cartes annexes.

RGN (2000). *Bilan saisonnier des activités d'exploitation au ranch de gibier de Nazinga Décembre 1999 –Juillet 2000*. Ranch de Nazinga, MEE, 26 p.

RGN (2001) *Protocole d'accord pour l'exploitation de la zone Cynégétique du Ranch, saison 2001*. MEE, Ranch de Gibier de Nazinga.